

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 FÉVRIER 2026**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de février deux mille vingt-six, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

M. Éric Latour, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle, M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Mario van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et dga - Gestion du territoire, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et chargée de projets en aménagement et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Éric Latour, préfet.

9h00 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

2276-02-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 3 février 2026 dans sa forme et teneur, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

2277-02-26 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 décembre 2025 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Schéma d'aménagement et de développement

3.1.1. Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Dérogation mineure - Lot 4 390 302

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à informer la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu n'entend pas se prononcer sur la demande de dérogation relative à la création d'un lot pour une résidence existante. En l'occurrence, la profondeur minimale demandée est de 50,96 m alors que la norme applicable prévoit 75 m pour un terrain non desservi situé à moins de 100 m d'un cours d'eau.

3.1.2. Avis techniques

3.1.2.1. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - PPCMOI-2023-0171, PPCMOI-2025-5085, PPCMOI-2025-5116 et PPCMOI-2025-5164

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à approuver le PPCMOI-2025-5085 concernant le lot 4 042 081 et autorisant la construction d'un bâtiment principal destiné à la classe "habitation multifamiliale" du groupe habitation (H).

En ce qui a trait aux PPCMOI-2023-0171, PPCMOI-2025-5116 et PPCMOI-2025-5164, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a dû finaliser une partie de la procédure par conséquent la résolution 17728-25 devra être abrogée et une autre résolution d'approbation entérinée. Les nouveaux certificats seront remplacés.

3.2. Urbanisme - Divers

3.2.1. UPA Haut-Richelieu - Demande de rencontre

Dans le cadre de la période de questions d'une séance ordinaire, M. Sébastien Robert, président de l'UPA Haut-Richelieu sollicitait une rencontre avec les membres du conseil afin de discuter de la mise sur pied d'un éventuel comité agricole régional. Considérant que le comité administratif rencontre les représentants de l'UPA d'ici la fin du mois, une lettre sera acheminée afin de vérifier si la rencontre est toujours nécessaire.

3.2.2. Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2028 - Proposition financière

3.2.2.1. Volet 1 - Mise à jour de l'inventaire

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin de confirmer au MCC son acceptation de la subvention de 45 000 \$ pour procéder à l'octroi d'un mandant externe visant à la mise à jour de l'inventaire du patrimoine et la possibilité de réaliser le projet d'archives régionales.

3.2.2.2. Volet 2 - Embauche d'un agent en patrimoine pour la réalisation de projets régionaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer au MCC l'acceptation de la subvention de 165 000 \$ pour l'engagement d'un agent en patrimoine ou l'octroi d'un mandat à l'externe en vue de la réalisation de projets régionaux.

3.2.2.3. Volet 4 - Sous-volet 4.1 - Restauration de propriétés privées

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer au MCC l'acceptation de la subvention de 50 000 \$ pour la restauration de propriétés privées situées sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. À noter que seule la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu avait confirmé sa participation à ce volet.

3.2.2.4. Volet 4 - Sous-volet 4.2 - Bâtiments municipaux - Priorisation des interventions

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer au MCC l'acceptation de la subvention de 750 000 \$ en ce qui a trait aux bâtiments municipaux. En l'occurrence, l'église et le presbytère de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie situés à Saint-Jean-sur-Richelieu, la maison natale Honoré-Mercier située à Sainte-Anne-de-Sabrevois et le Blockhaus de la Rivière-Lacolle situé à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix serait prioritaires.

3.2.3. PRMHH - Version finale

Mme Cynthia Gagnon soumet que le MELCCFP a transmis l'approbation technique de la version du PRMHH. À cet effet, le conseil de la MRC doit procéder à l'adoption de la version finale et la transmettre à nouveau au ministère. Les membres du comité administratif en font la recommandation.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1. NexDev - Direction générale

Les membres du comité administratif prennent acte du départ de la directrice générale de NexDev.

4.2. Rencontre des arts 2026 - Aide financière

2278-02-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU :

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise une aide financière de 5 000 \$ à la Coopérative Art[o] dans le cadre de l'événement Rencontre des arts qui se tiendra les 22, 23 et 24 mai 2026 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

QUE l'aide financière soutienne la réalisation et la diffusion du catalogue virtuel de l'événement pour lequel l'exclusivité des pages de clôture sont accordées à la MRC du Haut-Richelieu afin qu'y soit publiée une liste d'événements culturels prévus sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

QU'une visibilité proportionnelle au financement soit accordée à la MRC du Haut-Richelieu dans les outils promotionnels de l'événement par la mention de sa contribution financière et une intégration de son logo;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.3. CCIHR - Projet d'incubateur d'entreprises agricoles du Haut-Richelieu

Les membres du comité administratif recommandent qu'une période de 30 minutes soit accordée aux représentants de la CCIHR pour présenter le projet d'incubateur d'entreprises agricoles du Haut-Richelieu. Il est mentionné que le projet, tout dépendant du scénario privilégié, sollicite une contribution financière de 450 000 \$ de la MRC sur trois ans.

4.4. Piste cyclable La Montérégiade

4.4.1. Entente intermunicipale - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale avec les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade. L'autorisation aux signatures est également préconisée.

4.4.2. Octroi de divers contrats

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer le contrat de location et l'entretien de toilettes sèches pour la saison 2026. Par ailleurs, une autorisation générale d'octroi de divers contrats tels l'émondage, le fauchage des bordures et autres est préconisée jusqu'à un montant maximal de 30 000 \$ taxes incluses.

4.5. FRR - Cadre d'intervention

Mme Cynthia Gagnon soumet que préalablement à la séance régulière de février, le résultat du sondage transmis aux membres du conseil sera déposé. Le document final sera transmis au MAMH d'ici la fin du mois de mars tel que sollicité par ce dernier.

5. FOCTIONNEMENT

5.1. Finances

5.1.1. Liste de comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 février.

5.1.2. Entretien ménager

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC du Haut-Richelieu à la firme Lavage du Haut-Richelieu Inc. pour un montant de 2 200 \$ + tx / mois. Il est mentionné que la fourniture d'équipement et de produits est incluse dans le prix mensuel.

5.1.3. Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - Demande d'aide financière

Compte tenu que les budgets annuels sont déjà adoptés et que le lancement de la campagne majeure de financement de la Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu se tiendra d'ici la fin du mois, les membres du comité administratif recommandent qu'une lettre soit transmise afin d'informer ses représentants que des informations additionnelles sur l'avancée des dons déjà confirmés sont requises.

5.1.4. Alo Richelieu - Demande d'aide financière

Considérant que les représentants d'Alo Richelieu n'ont pu obtenir de participation financière du privé telle que sollicitée au cours de l'automne 2025, les membres du comité administratif demandent d'acheminer une lettre les informant que la MRC ne pourra accorder l'aide financière sollicitée.

5.1.5. L'Ancre - Demande de rencontre

Les membres du comité administratif accordent une période de 30 minutes aux représentantes de L'Ancre afin de présenter leur demande d'aide financière pour période de trois ans à raison de 150 000 \$ par année dans le cadre d'un nouveau PAC avec le MIFI.

5.2. TCRM - Protocole d'entente 2024-2029

2279-02-26

Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise la conclusion de l'entente 2024-2029 à intervenir avec la TCRM concernant l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Le tout est déposé sous la cote "document 5.2" des présentes;

D'AUTORISER et RATIFIER les signatures à cet effet.

ADOPTÉE

5.3. Fonctionnement - Divers

5.3.1. Portes ouvertes 2026

Les membres du comité administratif recommandent la tenue des portes ouvertes préalablement à la séance du mois de mars. Les invitations à l'ensemble des membres des conseils municipaux seront transmises avant le 11 février 2026.

5.3.2. Séance de travail

Mme Cynthia Gagnon mentionne que la séance de travail du 25 février 2026 se tiendra en mode hybride. Les dossiers suivants seront discutés ; PRMHH, Plan climat, inventaire du patrimoine et cadre d'intervention du FRR.

6. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

6.1. Approbation du MSP

Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du Schéma de couverture de risques en incendie, dépose l'attestation émise le 16 janvier 2026 par le ministre de la Sécurité publique relativement au SCRI modifié.

6.2. Adoption et entrée en vigueur

Tel que préconisé par la Loi, le conseil de la MRC devrait adopter la version approuvée par le ministre et l'entrée en vigueur interviendrait le 13 février 2026.

7. COURS D'EAU

7.1. Rivière du Sud-Ouest, branche 46 - Sainte-Brigide-d'Iberville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 46 de la Rivière du Sud-Ouest située sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour un montant total de 66 276,73 \$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.2. Cours d'eau Albert-Gamache - Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Albert-Gamache situé sur le territoire des municipalités de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour un montant total de 74 026,89 \$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.3. Ruisseau Barré, branche 13 - Mont-Saint-Grégoire et ville de Marieville - Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville pour la réalisation des travaux d'entretien du ruisseau Barré, branche 13 et d'autoriser les signatures.

7.4. Empierrement de la digue du rang des Côtes - Autorisation à procéder et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de résolutions visant la nomination de la firme Groupe PleineTerre inc., pour agir dans le dossier cité en titre et un mandat à André Méthé Transport pour la réalisation de travaux d'empierrement sur une portion de la « digue du rang des Côtes » située sur le territoire de la municipalité d'Henryville.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2280-02-26

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 février 2026.

ADOPTÉE

M. Éric Latour
Préfet

Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier